



Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du PDC suisse du 20 janvier 2007

## **Pas d'explosion des coûts dans le domaine de la santé – pas de réforme de la TVA sur le dos des familles !**

### Introduction :

Aujourd'hui, il existe quatre taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) :

- 0 % : la liste des produits et des prestations non soumis à la TVA comprend entre autres les prestations dans le domaine de la santé et les loyers.
- 2,4 % : ce taux est appliqué notamment aux biens de consommation courante tels que les produits alimentaires. Ce taux est également valable pour les médicaments. De nombreux pays européens connaissent aussi un taux de TVA réduit pour les biens de consommation courante.
- 3,6 % : le taux en vigueur pour les prestations dans le secteur du tourisme.
- 7,6 % : c'est le taux normal de la TVA dans notre pays.

L'objectif de la révision totale de la TVA annoncé initialement par le Département des finances était « la TVA idéale » :

- l'élimination dans la mesure du possible de toutes les exceptions
- un taux unique de 6,0 %.

Des variantes allant en ce sens ont été adressées pour consultation à l'administration malgré le scepticisme exprimé par les partis gouvernementaux quant à un taux unique. La procédure de consultation va maintenant être ouverte. De nombreuses adaptations techniques de la TVA pourraient être réalisées rapidement (par exemple : décompte électronique). De tels éléments doivent être traités en priorité et être adoptés en 2007.

### Notre position :

1. Nous ne sommes pas prêts à entrer en matière sur un projet prévoyant de soumettre à la TVA les prestations médicales, en particulier la part desdites prestations constituée par les salaires, et qui entraînerait dès lors une augmentation des coûts de la santé et des primes d'assurance maladie.
2. Nous ne sommes pas prêts à entrer en matière sur un projet prévoyant d'augmenter le taux de TVA de 2,4 % perçu sur les médicaments.
3. Nous ne sommes pas prêts à accepter un renchérissement artificiel des coûts de la santé se chiffrant en milliards !
4. Nous ne sommes pas prêts à entrer en matière sur un projet prévoyant d'augmenter artificiellement les biens de consommation courante avec un taux de TVA supérieur à 2,4 %.
5. Nous ne sommes pas prêts à faire payer entre autres aux familles avec enfants l'addition d'une « TVA idéale ».